

Le Premier Ministre

Paris,
Le - 5 JAN. 2018

Monsieur le Président,

Ainsi que je l'ai annoncé depuis l'hôpital de réadaptation de Coubert le 11 décembre, puis devant l'Assemblée Nationale le 19, le Gouvernement prépare un comité interministériel de la sécurité routière (CISR), qui devrait se réunir le 9 janvier. J'envisage d'y annoncer, dans le cadre d'un plan gouvernemental traitant de l'ensemble des causes de violence routière, le choix d'abaisser à 80 km/h la vitesse maximale autorisée (VMA) sur l'ensemble des routes bidirectionnelles sans séparateur central, actuellement limitées à 90 km/h. Cette mesure permettrait de briser le « plancher de verre » auquel la France est actuellement confrontée en matière de mortalité routière, en réduisant sur les routes concentrant 55% des accidents mortels, le nombre des accidents, leur gravité, et partant le nombre des morts comme celui des blessés graves. Une telle mesure aura également des vertus en termes d'environnement.

Son entrée en vigueur, envisagée pour le 1^{er} juillet 2018, obligera les gestionnaires de voirie, c'est-à-dire essentiellement les Conseils départementaux, à modifier les panneaux de signalisation. Sur la base de projections faites à partir de deux départements, la sécurité routière estime à environ 20.000 le nombre de panneaux à modifier. En outre, il conviendra certainement, pour familiariser les usagers de la route à cette nouvelle mesure, d'ajouter un certain nombre de panneaux à des endroits où ils sont absents aujourd'hui. Par conséquent, le montant total des panneaux devant être changés est estimé, en tenant compte des variations de coût de pose, entre 5 et 10 millions €.

Cette mesure sera entièrement financée par l'État, par le truchement du compte d'affectation spéciale des recettes des amendes radar sur la base des dépenses exprimées par les Conseils départementaux. La loi de finances (LFR 2018 ou LFI 2019) sera modifiée en ce sens. Naturellement, l'ensemble des modalités techniques de mise en œuvre d'une telle mesure fera l'objet d'échanges avec les services de l'État.

Monsieur Dominique BUSSEREAU
Président de l'Assemblée des Départements de France
6, rue Duguay-Troin
75006 PARIS

J'ajoute qu'une campagne de communication sera organisée par l'Etat afin qu'aucun usager de nos routes ne puisse ignorer ce changement.

Il me semblait important de porter cette information à votre connaissance dans les meilleurs délais, afin qu'aucune ambiguïté ne demeure sur ce point, alors que je sais pouvoir compter sur votre soutien vis-à-vis d'une mesure qui suscitera, nous le savons, de nombreuses discussions, mais aussi beaucoup d'espoir chez tous ceux qui pensent que les accidents de la route ne sont pas une fatalité, et que tout doit être fait pour en diminuer le nombre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.


Edouard PHILIPPE